



PREMIER MINISTRE

Situation des SIDSIC programme 333

Sous-direction du pilotage des services déconcentrés

30 mai 2018

Direction
des services
administratifs
et financiers

DSAF



Sommaire

- 1 - Situation des effectifs - consommation de crédits de titre 2
- 2 - Cartographie des agents affectés dans les SIDISIC
- 3 - Procédure de recrutement dans les SIDISIC
- 4 - Description du régime indemnitaire selon les ministères
- 5 - Modalités de promotion des agents au sein de chaque ministère
- 6 - Accompagnement RH mis en place pour le transfert des agents qui assurent le soutien informatique des DRDJSCS
- 7 - Dispositif de gestion des emplois et des compétences

Présentation des SIDSIC

La situation actuelle provient de 2 transferts budgétaires :

LFI 2016 : transfert de 1138 emplois des SIDSIC sur le programme 333 depuis 5 ministères (ministère de l'Intérieur, ministère de l'agriculture, ministère de l'environnement, ministères en charge des affaires sociales, et DGCCRF).

LFI 2018 : transfert de 47 emplois sur le programme 333 pour le soutien informatique des DRDJSCS depuis les ministères sociaux.

Le SIDSIC est un service interministériel placé auprès du secrétaire général de la préfecture et qui a vocation à garantir un service homogène à l'ensemble des structures pour le compte desquelles il intervient.

Il veille à la qualité de service et à la convergence des technologies et des pratiques au niveau local.

Le SIDSIC intervient au bénéfice des directions départementales interministérielles et des préfectures.

Il n'est pas une juxtaposition des équipes de la préfecture et des DDI. Le SIDSIC doit être organisé pour répondre non pas seulement à un schéma géographique mais, à l'échelle départementale, à une logique de domaines fonctionnelle.

1. bilan budgétaire 2017

Effectif et consommation de crédits de titre 2 en 2016 et en 2017 :

ministère	exécution 2016		exécution 2017		LFI 2018	
	crédit (M€)	effectif (ETPT)	crédit (M€)	effectif (ETPT)	crédit (M€)	effectif (ETPT)
Intérieur	43,8	669	44,9	668		
Écologie	14,6	226	14,2	217		
Agriculture	9,3	137	9,1	133		
Affaires sociales	3,1	58	3,2	57		
DGCCRF	0,3	5	0,1	1		
TOTAL	71,1	1095	71,5	1076	74,0	1126

1. bilan budgétaire 2017

Répartition des effectifs des SIDSIC par ministères (en ETP) :

ministère	effectif au 31/12/2016 (ETP)	effectif au 31/12/2017 (ETP)
Intérieur (1) (2)	686	691
Écologie	226	211
Agriculture	137	134
Affaires sociales	58	52
DGCCRF	4	1
TOTAL	1111	1089

(1) dont agents d'autres ministères en détachement au ministère de l'Intérieur

32

17

(2) dont vacataires CDD au ministère de l'Intérieur

22

12

1. bilan budgétaire 2017

Mouvements d'entrées et de sorties d'agents titulaires (en effectif physique) :

ministère	entrées	sorties	solde
Intérieur	63	61	2
Énergie	5	18	-13
Agriculture	8	11	-3
Affaires sociales	2	5	-3
DGCCRF	0	3	-3
TOTAL	78	98	-20

1. bilan budgétaire 2017

Répartition des effectifs par corps, pour chaque ministère : (corps les plus représentatifs, au 31/12/2017)

ministère	Catégorie d'emploi	corps/grade	Nombre d'agents
Intérieur	A	attaché d'administration	21
	A	ingénieur SIC	114
	B	secrétaire administratif	16
	B	technicien SIC	466
	C	adjoint administratif	32
	C	agent SIC	28
Écologie	A	attaché d'administration	3
	A	ingénieur des travaux publics	3
	B	secrétaire administratif	43
	B	technicien du développement durable	128
	C	adjoint administratif	19
	C	dessinateur	4
Agriculture	A	attaché d'administration	6
	A	ingénieur agricole	16
	B	secrétaire administratif	5
	B	technicien agricole	92
	C	adjoint administratif	10
	A	attaché d'administration	2
Affaires sociales	A	inspecteur de l'action sanitaire et sociale	2
	A	professeur de sport	1
	B	secrétaire administratif	27
DGCCRF	C	adjoint administratif	17
DGCCRF	B	secrétaire administratif	1

1. bilan budgétaire 2017

Corps les plus représentés, pour chaque ministère

Ministère de l'Intérieur Technicien SIC

Ingénieur SIC

Ministère de l'agriculture Technicien de l'agriculture

Ministère de l'éologie Technicien du développement durable

Ministères sociaux Secrétaire administratif

2 – Localisation des agents dans les SIDSIC

La question du regroupement géographique du SIDSIC qui était fortement recommandée n'est pas une obligation, mais elle vise à une plus grande transversalité dans les fonctions des agents et non plus un fonctionnement « en tuyaux d'orgue ».

Les agents des SIDSIC doivent donc effectuer des rotations dans les différents services soutenus afin de mutualiser leurs compétences, et apporter une plus grande efficacité pour ces services.

- 27 SIDSIC ont regroupé leurs effectifs sur un site unique.
- 69 SIDSIC sont encore répartis sur au moins 2 sites.

Lorsqu'ils sont regroupés, les SIDSIC sont généralement positionnés sur le site de la préfecture (c'est le cas pour au moins 19 d'entre eux).

En termes d'effectifs cela représente environ 710 agents en préfecture et 360 en DDI et cité administrative.

3 - procédure de recrutement dans les SIDCIC

La procédure de recrutement des agents dans les SIDCIC est décrite dans la circulaire SGG n°1790/15/SG du 11 décembre 2015.

Le recrutement est ouvert à tous les agents de la fonction publique. Les postes vacants sont publiés à la BIEP et éventuellement aux bourses des emplois des ministères délégataires.

Étapes du recrutement :

- La demande de recrutement est faite par le chef du SIDCIC.
- Les services du Premier ministre (DINSIC et DSAF) valident la demande d'un point de vue technique et administratif.
- Les candidats sont reçus et évalués par le chef du SIDCIC.
- Le candidat retenu est pris en charge par un ministère délégataire (son propre ministère pour un agent de l'environnement, de l'agriculture ou des affaires sociales. Le ministère de l'Intérieur pour ses propres agents. Le ministère de l'Intérieur par voie de détachement pour les agents d'autres ministères ou d'autres fonctions publiques).

A l'issue de leur affectation dans le SIDCIC, les ministères délégataires assurent la gestion administrative et la rémunération.

4 – Régime indemnitaire

Principe applicable, décrit dans les conventions de délégation de gestion :

le déléataire applique les règles de gestion propres à son ministère. La mise en paiement des modulations indemnитaires liées à la manière de servir et aux résultats obtenus, fait l'objet d'un accord préalable du délégué, dans la limite du budget prévisionnel qui lui sera alloué.

Ministère / corps	Vecteur indemnitaire	Calendrier/Modalités
Intérieur TSIC et ISIC	RIFSEEP	Versement du CIA en décembre (selon les barèmes du MI)
Écologie Technicien du développement durable	Indemnité de sujexion et de service (ISS)	Versement du complément indemnitaire en décembre (harmonisation en collaboration avec les SPM)
Agriculture Technicien de l'agriculture	Prime spéciale (PS) Prime de service et de rendement (PSR)	Versement du complément indemnitaire en décembre (harmonisation en collaboration avec les SPM)
Affaires sociales Secrétaire administratif	RIFSEEP	Versement du CIA en juin (selon les barèmes du MASS)

5 - promotion des agents

Principe applicable :

Les règles de gestion propres à chaque ministère continuent à s'appliquer pour la promotion des agents (promotion au choix et par concours).

Promotions au ministère de l'Intérieur en 2017 :

Type de promotion	Nombre
promotions au grade d'ingénieur SIC hors classe	5
promotions au grade d'ingénieur principal SIC	4
promotions dans le corps de ingénieurs SIC	5
Promotions au grade de technicien de classe exceptionnel des SIC	8
Promotions au grade de technicien de classe supérieur des SIC	2
Promotions au grade de technicien de classe normale des SIC	7
Promotions au grade d'agent des SIC du 1 ^{er} grade	4
Lauréats du concours interne d'ingénieur SIC	6

5 - promotion des agents

Situation dans les autres ministères :

Les agents affectés dans les SIDSIC bénéficient des mêmes modalités de promotion que les autres agents de leur ministère.

- les agents affectés dans les SIDSIC représentent une faible proportion de l'effectif total du corps.
- Les fonctions SIC ne sont pas spécifiquement identifiées.

L'action conjointe des ministères, appuyée par les SPM, a permis plusieurs promotions en 2017.

6 – Transfert des agents des DRDJSC

Le transfert budgétaire au PLF 2018 est de 47 ETPT.

Au 1er janvier 2017, 33 agents des ministères sociaux ont rejoint le programme 333.

Pour les 14 autres postes vacants, des recrutements ont été réalisé.

Mise en place de la PARRE (fonctionnelle) : Nombre de bénéficiaires possibles : 33

Régime indemnitaire : Les conditions de rémunération des agents restent inchangées.

Conditions de travail : (règlement intérieur, temps de travail et congé, remboursement des frais de mission, ...)

Les règles administratives en vigueur sont appliquées localement tout en tenant compte de l'environnement humain et social propre au service d'accueil (décision conjointe SG DR(D)JSCS, SG de la préfecture et chef de SIDSIC).

Déploiement SIC (projets structurants) :

- Bascule Mélanie II réalisée dans 60 % des régions dont un DROM (Réunion) sans difficulté notable. Retard dans la mise à disposition des listes de diffusion (agents, OS), mais pilote démarré en PACA. Finalisé à 88% fin juin.
- Alignement du réseau distant de la DR(D)JSCS sur celui des DDCS(PP) et autres DDI réalisé dans 11 régions en métropole (finalisé fin juin y compris pour les 5 DROM) .

Formation :

Plan de formation élaboré par les chefs de SIDSIC dans le cadre des entretiens professionnels.

Depuis 2015, les agents issus de DDI peuvent bénéficier de l'offre de formation du MI en plus de l'offre de leur ministère d'origine.

GPEEC : les nouvelles actions au profit des SIDSIC

Développement de la GPEEC au niveau national via plusieurs axes :

- L'aide au recrutement et à la mobilité vers les SIDSIC (présentation des postes vacants des SIDSIC aux forums métiers NSIC) ;
- La représentation des SIDSIC dans les réunions nationales (DINSIC-DGAFP) relatives à la filière NSIC de l'Etat ;
- Le renfort des liens avec la DGAFP aussi bien au niveau national (enquête GPEEC NSIC et actions à venir qui en découlent) qu'au niveau local (réunions avec les PFRH, CMC et conseillers formation, implication de ces acteurs locaux dans notre animation territoriale 2018) ;
- La mise en œuvre d'un groupe de travail avec des représentants des chefs pour mener une réflexion sur l'évolution des métiers et besoins de formation des SIDSIC.

Montée en compétences des SIDSIC sur leurs nouveaux métiers.

Les premières actions de formation visaient les thématiques suivantes :

- Démarches-simplifiées ;
- Réussir la transformation numérique des services déconcentrés.

Cette première offre de formation serait suivie d'autres actions de formations sur des sujets comme celui de la donnée, des API mais aussi des thématiques issues des résultats du groupe de travail évoqué plus haut.

Merci de votre
attention